



Le napalm brûle des civils

Les Etats-Unis aiment se présenter comme la « police mondiale » pour le respect du droit international et des droits de l'homme. Mais comment cette image s'intègre-t-elle dans l'utilisation inhumaine de bombes incendiaires au napalm contre des civils ?



Le Napalm, arme incendiaire, produit des températures allant jusqu'à 2 000°C en fonction de sa composition. Les bombes au napalm ont déjà été utilisées contre des civils par les Alliés en Europe et au Japon pendant la Seconde Guerre mondiale, puis par les Etats-Unis pendant les guerres de Corée et du Vietnam, par la France pendant la guerre d'Indochine, par la Grande-Bretagne au Kenya et par Israël en Egypte. Et par cela d'innombrables personnes ont été brûlées vives ! En 1980, l'utilisation de bombes incendiaires contre des civils a été interdite par l'ONU. Toutefois, cela n'a pas empêché les États-Unis d'utiliser le napalm et des substances similaires pendant la deuxième guerre du Golfe en 1990-91, pendant la guerre en Irak en 2003, ainsi qu'en Afghanistan.

de gz.

Sources:

<https://de.wikipedia.org/wiki/Napalm>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.